

**Amqui, le
7 octobre 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 7 octobre 2019 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale
Mme Sophie Lévesque, greffière adjointe
M. Bruno Caron, responsable du Service de l'urbanisme
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable

N° 2019-344 OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Sarah-Josée Fournier, appuyée par M. Michel Germain, à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-345 ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par M. Égide Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-346 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Normand Boulianne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAX.) POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du

jour de la présente séance.

M. Daniel St-Onge interpelle les élus afin de connaître le suivi de sa demande d'ajout d'éclairage sur la rue Robert-Pilot.

M. Richard Leclerc, conseiller, explique avoir reçu une pétition dimanche, à son domicile, par laquelle des citoyens de la rue Robert-Pilot demandent l'ajout d'éclairage dans leur secteur. Il mentionne que la pétition a été déposée au Service du greffe ce matin.

M. Pierre D'Amours, maire, mentionne que la demande a été reçue et sera traitée sous peu. Une évaluation du secteur sera faite afin d'évaluer si la distance requise pour l'ajout de lumières de rue est respectée. Un suivi sera fait auprès de M. Daniel St-Onge dès qu'une décision sera rendue.

M. Paul-André Boudeault, propriétaire du 311, rue des Forges, interpelle les élus afin de savoir s'il y a du changement quant à sa demande d'expropriation.

M. Pierre D'Amours, maire, répond que non, le dossier n'a pas évolué et le conseil maintient sa position. Il explique avoir entendu les préoccupations de M. Paul-André Boudreault lors de la dernière séance, mais qu'il n'y a pas de changement quant à la décision rendue. Il réitère que si des citoyens sont intéressés par sa résidence, il verra à les lui référer.

M. Paul-André Boudreault mentionne qu'il reviendra solliciter les élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.

CORRESPONDANCE AU 4 OCTOBRE 2019

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale, dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au 4 octobre 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2019-347

Règlement n° 851-19 autorisant le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors d'une opération de déneigement d'un chemin public – Adoption

Considérant que les articles 497 et 626 du Code de la sécurité routière confèrent à la Ville le pouvoir d'adopter un règlement autorisant, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige;

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite se prévaloir de ces dispositions dans le cadre des opérations de déneigement des chemins publics avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg, et ce, dans les secteurs où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins;

Considérant la nécessité de prévoir audit règlement des critères visant à assurer la sécurité des enfants, des résidents ainsi que des travailleurs dans le cadre de l'exécution des opérations de déneigement;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un tel règlement afin de faciliter les opérations de déneigement;

Considérant qu'il y a lieu d'exclure du règlement les secteurs comportant des corridors scolaires;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

que le *Règlement n° 851-19 autorisant le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors d'une opération de déneigement d'un chemin public* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-348

Règlement n° 852-19 modifiant le Règlement n° 832-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 265 000 \$ pour les honoraires professionnels du garage municipal – Adoption

Considérant que le projet de réfection du garage municipal s'est transformé en projet de reconstruction du garage municipal et qu'il nécessite des services professionnels supplémentaires à ce qui avait été prévu initialement par les adjudications de contrats pour l'élaboration des plans et devis en architecture et en ingénierie, en date du 21 août 2018;

Considérant que la Ville d'Amqui avait décrété à l'origine, par le biais du *Règlement n° 832-18*, une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour les honoraires professionnels en lien avec la réfection du garage municipal;

Considérant que la dépense et l'emprunt approuvés par le MAMH ont été de 150 000 \$ pour ces travaux;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le *Règlement n° 832-18* afin de pourvoir aux coûts supplémentaires en honoraires professionnels nécessaires pour la poursuite du projet de reconstruction du garage municipal;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

que le *Règlement n° 852-19 modifiant le Règlement n° 832-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 265 000 \$* pour les honoraires professionnels du garage municipal soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-349 Achat de pavage en vrac pour l'année 2019 – Décompte progressif des coûts n° 3 – Acceptation

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 3 en date du 30 septembre 2019, pour la somme de 9 506,22 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Eurovia Québec Construction inc. (Gaspésie), pour la fourniture d'enrobé bitumineux en vrac pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-350 Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Lot 2 – Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia

Considérant que le maintien des actifs est une priorité pour la Ville d'Amqui et que la mise à niveau du système de traitement des eaux usées ainsi que la mise à niveau de la station de pompage SP-1 en font partie;

Considérant que la Ville d'Amqui a procédé à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation des plans et devis pour la mise à niveau de ces infrastructures (lot 2);

Considérant que la Ville d'Amqui a besoin de financement pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Michel Germain

de mandater le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour le dépôt d'une demande au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) volet 1, sous-volet 1.2, pour la mise aux normes d'infrastructures d'interception et de traitement des eaux usées (lot 2), pour un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-351 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Lot 2 – Dépôt d'une demande d'aide financière

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance du guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

d'assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU, par le Service de génie de la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-352

Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia pour l'appel de projets 2019

Considérant que pour avoir accès aux aides financières disponibles pour des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, la Ville d'Amqui doit s'assurer que son plan d'intervention soit mis à jour;

Considérant que la version en vigueur du plan d'intervention date du 26 octobre 2016;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

de mandater le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia, pour un montant de 6 500 \$, afin effectuer :

- la préparation de la mise à jour partielle du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que la transmission de cette mise à jour au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH);
- les relevés terrains nécessaires à une demande au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), volet 1, sous-volet 1.1, pour le renouvellement des conduites identifiées prioritaires par la Ville d'Amqui;
- le dépôt d'une demande au programme FIMEAU volet 1, sous-volet 1.1, pour le renouvellement des conduites identifiées prioritaires par la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-353

Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Dépôt d'une demande d'aide financière

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Ville d'Amqui doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de s'engager à :

- respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU par le Service de génie de la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-354

Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en commun et l'acquisition d'un chargeur sur roues

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Considérant que la Ville d'Amqui et la municipalité de Val-Brillant désirent présenter un projet de mise en commun et d'acquisition d'un chargeur sur roues dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération

intermunicipale;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

de s'engager à participer au projet de mise en commun et d'acquisition
d'un chargeur sur roues et d'assumer une partie des coûts;

d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour
soutenir la coopération intermunicipale;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et M. Michaël Côté, trésorier, à
signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-355

**Programme d'aide financière pour soutenir la coopération
intermunicipale – Dépôt d'une demande d'aide financière pour la
mise en commun et l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues**

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance du guide
concernant l'aide financière pour soutenir la coopération
intermunicipale;

Considérant que la Ville d'Amqui et la municipalité de Saint-Léon-le-
Grand désirent présenter un projet de mise en commun et
d'acquisition d'une pelle mécanique sur roues dans le cadre
de l'aide financière pour soutenir la coopération
intermunicipale;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

de s'engager à participer au projet de mise en commun et d'acquisition
d'une pelle mécanique sur roues et d'assumer une partie des coûts;

d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour
soutenir la coopération intermunicipale;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et M. Michaël Côté, trésorier, à
signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-356

**Programme d'aide financière pour soutenir la coopération
intermunicipale – Dépôt d'une demande d'aide financière pour la
lutte contre la berce spondyle**

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance du guide
concernant l'aide financière pour soutenir la coopération

intermunicipale;

Considérant que Ville d'Amqui et la municipalité de Lac-au-Saumon désirent présenter un projet de lutte contre la berce spondyle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

de s'engager à participer au projet de lutte contre la berce spondyle et d'assumer une partie des coûts;

d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et M. Michaël Côté, trésorier, à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-357

Entente avec Via Rail Canada inc. – Renouvellement du bail de location de la gare

Considérant que la Ville d'Amqui et Via Rail Canada inc. ont conclu le contrat portant le n° C20080087 le 13 juin 2008 relatif à l'exploitation de la gare d'Amqui, ci-après « le bail »;

Considérant que les parties ont modifié le bail le 24 octobre 2018 (Amendement n° 1);

Considérant que les parties ont modifié le bail le 3 décembre 2018 (Amendement n° 2);

Considérant que les parties souhaitent prolonger le bail;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter l'amendement n° 3 proposé par Via Rail Canada inc. pour la location de la gare d'Amqui, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} novembre 2019, au 31 octobre 2021;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ledit amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-358

Vente d'une partie du lot 3 429 433 du Cadastre du Québec à l'entreprise 9178-3787 Québec inc. – Désignation des signataires

Considérant que l'entreprise 9178-3787 Québec inc. a construit un stationnement qui empiète en partie dans l'emprise excédentaire du boulevard Saint-Benoît Ouest;

Considérant qu'il est possible pour la Ville d'Amqui de vendre une partie de cette emprise qui lui appartient;

Considérant que M. Vincent Vadnais, propriétaire de l'entreprise 9178-3787 Québec inc., a été mis au fait de la situation et que celui-ci est d'accord pour acquérir une partie du lot 3 429 433 du Cadastre du Québec;

Considérant que l'agrandissement du stationnement existant était nécessaire afin de respecter le nombre de cases de stationnement requis par le *Règlement de zonage n°613-05*;

Considérant que la partie de lot à céder est non constructible et non utile pour la Ville;

Considérant que la superficie de lot qui sera cédée est 296,5 m²;

Considérant que le montant de la vente proposé est à 0,10 \$ du pied carré, donc au montant de 319,15 \$;

Considérant que les frais de notaire et d'arpentage seront payés par l'acheteur;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

que la Ville d'Amqui accepte de vendre le lot 3 429 433 du Cadastre du Québec à l'entreprise 9178-3787 Québec inc., aux conditions suivantes :

1. que le montant de la vente soit fixé à 319,15 \$, plus taxes;
2. que tous les frais inhérents à la vente du lot soient à la charge de l'acheteur, l'entreprise 9178-3787 Québec inc.;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et M^e Vincent Paradis, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, tous les documents relatifs à la vente du lot 3 429 433 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-359

Office municipal d'habitation d'Amqui – Acceptation des états financiers et versement additionnel pour la participation aux déficits des HLM et du programme Supplément au loyer (PSL)

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter le dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Amqui pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, tels que vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

de verser un montant de 3 604 \$ à l'Office municipal d'habitation d'Amqui pour la participation au déficit des HLM ainsi qu'un montant de 698 \$ pour la participation au déficit du programme Supplément au loyer (PSL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Griefs n° 2019-06, 2019-07, 2019-08 et 2019-09 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1142 – Dépôt

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale, dépose les griefs n° 2019-06, 2019-07, 2019-08 et 2019-09 reçus du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1142.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Travaux publics et hygiène du milieu ».

URBANISME

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2019

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2019 est déposé au conseil municipal.

N° 2019-360

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lots 3 164 412, 3 164 413, 3 165 437 et 3 165 438 du Cadastre du Québec, situés au 49, boulevard Saint-Benoît Est – Projet de rénovation du bâtiment principal

Considérant que le 27 août 2019, M. Robin Saint-Gelais a déposé la demande de permis n° 2019-0449 concernant la propriété située au 49, boulevard Saint-Benoît Est, lots 3 164 413, 3 164 412, 3 165 437 et 3 165 438 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin d'ajouter une porte et une fenêtre sur la façade du bâtiment principal;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt commercial et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l'objectif du règlement est de préserver les composantes architecturales attribuant une authenticité de style au bâtiment et contribuant au caractère propre du milieu;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.3.4.1 et 3.3.4.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser l'ajout d'une porte et d'une fenêtre sur la façade du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-361

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lots 3 165 832 et 3 165 834 du Cadastre du Québec, situés au 34-36, rue du Pont – Projet d'affichage et de rénovation du bâtiment principal

Considérant que le 2 août 2019, M. Aubert Lévesque a déposé la demande de permis n° 2019-0428 concernant la propriété située 34-36, rue du Pont, lots 3 165 832 et 3 165 834 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur, les fenêtres et une porte, l'installation d'une enseigne à potence et la construction d'une terrasse;

Considérant que les bâtiments sont situés dans un secteur d'intérêt historique, culturel et esthétique et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l'objectif du règlement est de préserver les composantes architecturales attribuant une authenticité de style au bâtiment et contribuant au caractère propre du milieu, susciter une harmonisation de l'affichage avec le caractère ancien et commercial et encourager la mise en place d'aménagements qui sont en relation avec les particularités du site et qui sont susceptibles de rehausser l'environnement visuel;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.1.4.1, 3.1.4.2, 3.1.7.1, 3.1.7.2, 3.1.8.1, 3.1.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que les plans et photos soumis par le demandeur ont été réalisés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser la rénovation de la façade du bâtiment principal, l'installation d'une enseigne à potence et la construction d'une terrasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique durable ».

LOISIRS ET CULTURE

N° 2019-362

Appel d'offres sur invitation – Réfection de la toiture de la bibliothèque Madeleine-Gagnon – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission de l'entreprise Construction d'équerre inc. pour des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque Madeleine-Gagnon, pour la somme de 25 294,50 \$, taxes incluses. Elle est la seule soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation et est conforme aux exigences du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-363

Demande au ministère des Transports du Québec – Implantation d'une traverse piétonnière sur l'avenue du Parc, à proximité de l'école secondaire Armand-Saint-Onge

Considérant qu'il n'existe aucune traverse scolaire ou piétonne sur l'avenue du Parc;

Considérant que plusieurs piétons traversent l'avenue du Parc de façon non sécuritaire;

Considérant que le comité « À pied, à vélo, ville active » est en faveur de l'implantation d'une traverse pour piétons sur l'avenue du Parc;

Considérant que l'épicerie située face à l'école secondaire Armand-Saint-Onge amène de nombreux écoliers à traverser l'avenue du Parc;

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite favoriser le déplacement actif, tout en assurant la sécurité des usagers;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'implantation d'une traverse pour piétons, face à l'école secondaire Armand-Saint-Onge et à l'épicerie Marché Richelieu et ce, dans le but d'assurer la sécurité des piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2019-364

Rencontre de l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM-BSL) le 7 novembre 2019, à Sainte-Luce – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Égide Charest

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à participer à la rencontre de l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM-BSL) qui se tiendra le 7 novembre 2019, à Sainte-Luce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucune personne présente dans la salle n'a de question à poser ou de commentaire à faire.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2019-365

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 23, sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

Sophie Lévesque
Greffière adjointe

